



De mémoire de Camerounais, l'on a jamais vu, entendu et écouter un seul membre du gouvernement lors de sa prise de parole publique concernant la conduite des affaires de son département ministériel, de sa région et en toute occasion ne pas déclarer « sur hautes instructions du président de la République... » pour légitimer son action. Le chef de l'État étant celui qui incarne et définit la politique de la nation et le gouvernement, l'organe chargé de son application.

Pour atteindre cet objectif, le président de la République doit-il écrire lui-même, chaque fois et à chaque occasion à chacun de ses ministres ? Certains diront au Premier ministre afin qu'il les répercute aux ministres oubliant trois aspects fondamentaux, à savoir :

1. La nature du régime qui est un régime présidentiel et le principe selon lequel « qui peut le plus, peut le moins »,
2. La saisine constante par les ministres du secrétaire général de la présidence de la République pour la haute information et la sollicitation du haut arbitrage et des hautes instructions du président de la République sur des questions relevant de leur secteur d'activité,
3. Une certaine défiance des ministres envers les Premiers ministres, les ministres considérant avoir comme référent le président de la République à qui ils doivent tout. Comme dans ce contexte institutionnel de ne se référer qu'à Dieu au lieu de ses anges.

Aussi l'implication, travail du secrétaire général de la présidence de la République dans le travail gouvernemental est une évidence. En effet, par qui le président de la République doit-il donner ses hautes instructions si ce n'est par son principal et proche collaborateur qu'est le secrétaire général de la présidence de la République. A ce titre, le secrétaire général est la plume et la voix du président de la République et cela a été toujours le cas pour tous les secrétaires généraux de la Présidence qui agissaient de la même manière.

Le livre de l'ancien secrétaire général de la Présidence, Jean Marie Atangana Mebara, « Le secrétaire général de la présidence de la République au Cameroun : entre mythes, textes et réalités », est assez révélateur là-dessus et nous vous livrons quelques morceaux choisis sur la pratique des hautes instructions à travers l'extrait ci-joint. Or pour des raisons personnelles et non juridiques, certains pensent et souhaitent que les compétences du secrétaire général de la Présidence soient celle, de gérer l'administration de la présidence de la République ? Que non.

Si l'on trouve au secrétariat général de la présidence de la République des divisions en charge des différents secteurs du travail gouvernemental avec des conseillers techniques, chargés de missions et attachés en leur sein et qui sont placés sous la coordination et la responsabilité du secrétaire général de la présidence de la République, c'est bien pour l'étude et l'analyse des dossiers en provenance de différents départements ministériels et structures étatiques, voire des citoyens intéressés par la chose publique à soumettre à l'information et à la haute sanction du chef de l'État.

Et ce sont les conclusions ou les outputs de ce travail qui après la sanction du Président, se déclinent en hautes instructions du chef de l'État que transmet au gouvernement son proche collaborateur qui est le secrétaire général de la présidence de la République. Comment comprendre donc cette montée en puissance de la défiance envers les hautes instructions du président de la République et le doute que certains hauts responsables sèment sur leur authenticité et véracité.

Mais ce que l'on constate, c'est que de la multitude des hautes instructions du chef de l'État, il n'y en a que quelques-unes et dans des secteurs bien précis, qui sont contestés et livrés à la vindicte de l'opinion publique avec des influenceurs et médias qui sont payés pour galvauder les très hautes instructions du chef de l'État. Pourquoi la même défiance n'a pas cours quand le secrétaire général de la présidence de la République, d'ordre du chef de l'État, autorise un ministre à aller en mission où à le représenter à une cérémonie ou un événement. En ce moment aucun doute ne plane, aucune contestation n'est faite, c'est tout à l'avantage des intéressés. De fait, ce sont ceux qui ne veulent pas exécuter les instructions où dont les instructions mettent à mal leurs intérêts personnels ou ceux de leurs protégés qui trouvent à redire et posent des actes de défiance avec comme objectif de paralyser l'action du chef de l'État.

Et cela ne peut s'assimiler qu'à un complot, une tentative d'atteinte au bon fonctionnement des institutions, un coup d'Etat lisse, inodore et planifié pour la période de ce que certains d'entre eux appellent la transition ou les derniers années du régime. L'objectif étant de pousser le président de la République par la petite porte avec un bilan mitigé et le plus rapidement vers la porte de sortie, l'impatience de certains étant visible, le temps semblant jouer contre eux et poussant au-devant de la scène des nouvelles générations.

Les Camerounais ne doivent pas être dupes. Beaucoup de hauts responsables jouent désormais leur partition et non plus celle du Président Paul Biya. La fidélité et la loyauté aux institutions républicaines et à celui qui les incarne ne sont plus pour certains les principaux ingrédients de l'action publique. Le Cameroun n'est pas leur préoccupation présente. Leurs ambitions ont la priorité sur l'avenir du Cameroun.

Et l'on mesure au quotidien de tout le mal que cela cause à notre pays et aux Camerounais. Personne n'a le droit de jouer avec le Cameroun ni avec l'avenir de notre cher et beau pays. Il est peut-être temps d'y mettre un terme et surtout de sonner la fin de la récréation.

Mutations